



RECTIFICATIF | Intéressement

Par défaut, l'intéressement sera versé sur le plan d'épargne entreprise

Suite à notre communication, nous avons appris par la Direction qu'un changement allait être opéré par rapport à ce qui était annoncé : nous venons d'apprendre que ce n'est pas France TV qui se chargera de la campagne d'interrogation des salariés (et de la proposition des différentes options possibles) mais le prestataire *Natixis Interépargne*.

Nous apprenons également que, à défaut de réponse des personnels, les primes seront versées non pas sur les feuilles de paie mais sur un compte ouvert par l'établissement (sur le fonds commun de placement le plus sécurisé).

Pour Force Ouvrière, ce choix ne semble pas pertinent. En effet, bon nombre de personnes qui ne répondent pas peuvent être en maladie, ne pas avoir accès à leur messagerie pro sur leur téléphone personnel...et donc ne pas être en mesure d'être informés : va t'on leur ouvrir un compte dans une banque dans ces conditions ?

Nous avons plusieurs autres interrogations et posons les questions suivantes :

- Quand cette communication est-elle prévue ?
- Quels délais les salariés auront-ils pour répondre aux mails adressés par *Natixis Interépargne* ?
- Quelles seront les modalités exactes pour les ouvertures de comptes ? Pour les salariés qui seront désireux ? Et pour ceux qui n'auront pas répondu ?

La Direction s'est engagée à apporter très rapidement des réponses sur ces points.

Paris, le 6 mai 2021